



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Date d'émission 11-avr.-2018

Date de révision 13-nov.-2018

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Tekmark Indelible Marking Pen

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 10900 Black; 10901 Red; 10903 Blue

N° ID/ONU UN1210

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Repères

Restrictions d'utilisation Tenir loin des enfants. Ne pas utiliser pour la peau.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

U-Mark, Inc
102 Iowa Ave.
Belleville, IL 62220
TEL: 618-235-7500

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Téléphone d'urgence 24 heures sur 24: Infotrac 1-800-535-5053 (États-Unis et Canada), 1-352-323-3500 (International)

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit est un article tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux ne devrait se produire lors de l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut se traduire par une exposition à des produits chimiques dangereux.

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Ce produit est un article tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux ne devrait se produire lors de l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut se

traduire par une exposition à des produits chimiques dangereux.

Autres renseignements

Peut être nocif par inhalation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	25-50	-	-
Éthanol	64-17-5	10-25	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Aucun premier soin requis dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

Laver la peau à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

Pas une voie d'exposition prévue.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu.
Dangers particuliers associés au produit chimique	L'encre contenue dans ce produit est inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Les limites d'exposition suivantes sont offertes à titre indicatif seulement; on ne s'attend pas à une exposition dans des conditions normales d'utilisation ou d'entreposage.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 360 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 540 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 540 mg/m ³	
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m ³	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 369 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 553 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 369 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 553 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³

Autres renseignements Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Aucun renseignement disponible
Couleur Rouge, Bleu, Noir
Odeur De type alcool
Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	78 °C / 172.4 °F	(Encre liquide seulement)
Point d'éclair	13 °C / 55.4 °F	(Encre liquide seulement)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu

Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	Aucun connu
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu

Autres renseignements

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible**Masse moléculaire** Aucun renseignement disponible**Teneur en COV (%)** Aucun renseignement disponible**Masse volumique du liquide** Aucun renseignement disponible**Masse volumique apparente** Aucun renseignement disponible**10. Stabilité et réactivité**

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Contact avec les yeux	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Contact avec la peau	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Ingestion	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes** Aucun connu.**Toxicité aiguë****Mesures numériques de la toxicité**

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éther monométhyle de propylèneglycol	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg (Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h
Éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)		= 124.7 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène. Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Non classé

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	-	LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, Leuciscus idus)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)
Éthanol	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L	-	LC50: 9268 - 14221mg/L

64-17-5	(96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	(48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =10800mg/L (24h, Daphnia magna)
Nom chimique		Coefficient de partage
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2		-0.437
Éthanol 64-17-5		-0.32

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Il n'existe aucune donnée pour ce produit

Déchets de résidus/produits inutilisés

Emballage contaminé

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Éthanol 64-17-5	Toxic Ignitable

14. Informations relatives au transport

DOT

N° ID/ONU UN1210
 Nom officiel d'expédition PRINTING INK
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Dispositions particulières 149, IB2, T4, TP1, TP8, 367
 Désignation UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée
 Numéro du guide des mesures d'urgence 129

TMD

N° ID/ONU UN1210
 Nom officiel d'expédition PRINTING INK
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Désignation UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée

MEX

N° ID/ONU UN1210
 Nom officiel d'expédition PRINTING INK
 Classe de danger 3
 Dispositions particulières 163
 Groupe d'emballage II
 Désignation UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée

OACI (air)

N° ID/ONU UN1210
 Nom officiel d'expédition PRINTING INK
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Dispositions particulières A3, A72, A192
 Désignation UN1210, PRINTING INK, 3, II

IATA

Numéro ONU UN1210

Désignation officielle de transport de l'ONU	Printing ink
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	II
Code ERG	3L
Désignation	UN1210, Printing ink, 3, II

IMDG

Numéro ONU	UN1210
Désignation officielle de transport de l'ONU	PRINTING INK
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	II
EmS-N°	F-E, S-D
Dispositions particulières	163, 367
Désignation	UN1210, PRINTING INK, 3, II, (13°C C.C.), Quantité limitée

RID

Numéro ONU	UN1210
Désignation officielle de transport de l'ONU	PRINTING INK
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Désignation	UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée
Étiquettes	3

ADR

Numéro ONU	UN1210
Désignation officielle de transport de l'ONU	PRINTING INK
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	(D/E)
Dispositions particulières	163, 640C, 367
Désignation	UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée
Étiquettes	3

ADN

Désignation officielle de transport de l'ONU	PRINTING INK
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Dispositions particulières	163, 640C
Désignation	UN1210, PRINTING INK, 3, II, Quantité limitée
Étiquette(s) de danger	3
Quantité limitée (QL)	5 L
Ventilation	VE01

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

États-Unis - Réglementations des

États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65: Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

États-Unis - Réglementations des États

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2	X	X	X
Éthanol 64-17-5	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 3 Instabilité 0 Propriétés physiques et chimiques -
HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 3 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)
 Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
 Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 11-avr.-2018

Date de révision 13-nov.-2018

Note de révision Sections de la FS mises à jour: 2, 13, 14.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique